

De: Catherine HOUPPIN <[REDACTED]>
Envoyé: mardi 16 novembre 2021 18:52
À: Urbanisme Montbonnot
Objet: ENQUETE PLU MONTBONNOT REPRESENTATION GRAPHIQUE PLU /
IMPLANTATION PARTICULIERE DES CONSTRUCTIONS

A l'attention de Monsieur Gilles DUPONT

Monsieur,

Je viens de prendre connaissance de l'enquête public dont vous êtes chargé à compter du 15 novembre pour la commune de Montbonnot-Saint-Martin.

Riverain de l'avenue du Général de Gaulle sur la commune, j'ai donc consulté la nouvelle représentation graphique concernant la zone UC et en particulier, la zone qui comporte "une implantation particulière des constructions" par rapport à l'axe de la voie publique (retrait de 25 m inconstructibles à l'intérieur des terrains, à partir de l'axe de l'avenue du Général de Gaulle).

Cette zone est réputée ancienne (avant les années 60). Elle remonte à priori à l'époque où la nationale était la seule voie reliant Grenoble à Chambéry et tous les flux étaient donc concentrés sur cette voie. Le service urbanisme nous a expliqué que cette zone de retrait aurait été mise en place par la DDT je crois, donc avant les années 60, afin de pouvoir élargir dans le futur la nationale à cet endroit, poursuivant que depuis, les flux ont été largement orientés sur la partie sud de la commune (bas de Montbonnot) vers les axes autoroutiers existant qui relient entre elles les communes de la vallée du Grésivaudan, ainsi que la commune à Grenoble et Chambéry. Cet axe quasi autoroutier s'est ainsi naturellement substitué dans le temps à l'ancienne Route de Chambéry (actuelle avenue du Général de Gaulle).

Il est remarquable que, les communes voisines qui sont également traversées par l'avenue du Général de Gaulle ne comportent pas de "zone particulière d'implantation des constructions" et permettent ainsi une urbanisation au bord de l'avenue du Général de Gaulle.

Serait-il possible d'en savoir davantage concernant ce qui semble être le maintien de cette zone dans la révision du PLU (elle apparait en effet inchangée sur le règlement graphique joint à l'enquête). L'intensification de l'urbanisme sur la commune s'inscrivant dans une orientation nationale, il semble surprenant que cette zone qui limite l'urbanisation en bordure de la rue du Général de Gaulle soit encore en vigueur dans la révision du PLU.

Je vous remercie par avance pour votre retour.

J'ai bien noté les dates auxquelles vous serez présent afin de recevoir le public de la commune. Cependant, n'étant pas coutumière de ce type de démarche, que dois-je faire pour que notre requête soit examinée dans le cadre de cette révision ?

Vous remerciant par avance,
Bien cordialement

Catherine HOUPPIN
1740, rue du Général de Gaulle
38330 Montbonnot Saint Martin